

STREGO AUDIT - Nantes

5 rue Albert Londres
BP 20303
44303 NANTES CEDEX 3

T : +33(0) 2 40 50 12 61

strego.nantes@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

**ASSOCIATION DE GESTION DU LYCEE PROFESSIONNEL
SAINT MARTIN**

Association

Siège social : 4^{Ter} avenue des Mésanges
44270 MACHECOUL - SAINT MEME

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2019

ASSOCIATION DE GESTION DU LYCEE PROFESSIONNEL SAINT MARTIN

Association
Siège social : 4 Ter avenue des Mésanges
44270 MACHECOUL – SAINT MEME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019

À l'Assemblée Générale de l'Association de gestion du Lycée professionnel Saint Martin,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de gestion du Lycée professionnel Saint Martin relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 de l'annexe des comptes annuels concernant la propriété des terrains et des bâtiments comptabilisés en immobilisations corporelles à l'actif du bilan de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptable relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 20 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
STREGO AUDIT



Christine BLANLOEIL

BILAN ACTIF

ASSOCIATION GESTION LYCEE PROF PRIVE ST MARTIN
MACHECOUL

01/09/2018 - 31/08/2019

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
- Frais d'établissement	-	-	-	-
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
- Autres Immobilisations Incorporelles	17 942	16 619	1 323	3 670
- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 942	16 619	1 323	3 670
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
- Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	15 820	402	15 418	15 619
- Constructions sur sol propre	3 318 560	1 483 399	1 835 160	1 979 145
- Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
- Installations techniques, matériel et outillage	466 812	382 238	84 575	100 834
- Autres Immobilisation Corporelles	278 858	190 739	88 119	82 139
- Immobilisations corporelles en cours	129 684	-	129 684	-
- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 209 734	2 056 778	2 152 956	2 177 737
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
- Participations	-	-	-	-
- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
- Prêts	-	-	-	-
- Autres Immobilisations financières	2 317	-	2 317	2 311
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 317	-	2 317	2 311
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	4 229 993	2 073 397	2 156 595	2 183 718
STOCKS ET EN-COURS	3 039	-	3 039	2 690
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	246	-	246	324
CREANCES :				
- Usagers (familles, élèves)	3 932	3 847	85	1 722
- Personnel et organismes sociaux	-	-	-	-
- Etat et autres collectivités publiques	29 044	-	29 044	37 512
- Autres avances et acomptes	7 975	-	7 975	6 572
TOTAL CREANCES	40 951	3 847	37 104	45 806
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-	100 000
DISPONIBILITES	876 722	-	876 722	762 664
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 247	-	8 247	8 532
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	929 204	3 847	925 357	920 015
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	5 159 197	2 077 244	3 081 952	3 103 734

(1) voir détail dans l'annexe

BILAN PASSIF

ASSOCIATION GESTION LYCEE PROF PRIVE ST MARTIN
MACHECOUL

01/09/2018 - 31/08/2019

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
F O N D S A S S O C I A T I F S	FONDS PROPRES		
	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
	- Valeur du patrimoine intégré	374 114	374 114
	- Fonds statutaires	-	-
	- Apports sans droit de reprise	-	-
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	50 816	50 816
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	586 926	557 230
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	1 011 855	982 159
	RESERVES		
	- Réserves statutaires	-	-
	- Réserves pour investissements	337 450	386 694
	- Réserves de trésorerie	-	-
	- Autres réserves	-	-
	TOTAL RESERVES	337 450	386 694
	REPORT A NOUVEAU	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	65 448	49 244	
TOTAL FONDS PROPRES	1 414 753	1 319 609	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS			
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE			
- Apports avec droit de reprise	-	-	
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-	
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	1 302 584	1 314 055	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	1 302 584	1 314 055	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES			
- Subventions d'équipement	-	-	
- Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	-	-	
- Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	37 175	31 406	
- Autres subventions d'investissement	-	-	
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES	37 175	31 406	
DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)	-	-	
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	1 339 759	1 345 461	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	2 754 512	2 665 071	
P R O V I S I O N S	PROVISIONS		
	- Provisions pour risques	-	-
	- Provisions pour pensions et obligations similaires	11 284	14 363
	- Provisions pour gros entretien	-	-
	- Autres provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS (II)	11 284	14 363	
F D	FONDS DEBIES (3)	(III)	-
D E T T E S ①	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CRED	219 027	314 995
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES USAGERS	6 000	6 055
	DETTE FOURNISSEURS	23 136	66 734
	DETTE FISCALES ET SOCIALES	10 076	8 776
	DETTE SUR IMMOBILISATIONS	46 032	12 028
	AUTRES DETTES	9 805	13 959
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 080	1 752
	TOTAL DETTES (IV)	316 156	424 300
	TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	3 081 952	3 103 734

① Dont à plus d'un an :
Dont à moins d'un an :

② Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

③ Voir détail dans l'annexe



COMPTE DE RESULTAT

ASSOCIATION GESTION LYCEE ST MARTIN MACHECOUL

01/09/2018 - 31/08/2019 01/9/2017 - 31/08/2018

	N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Participation des familles	200 090	200 438
Participations de l'Etat et des collectivités publ	609 666	525 024
Ventes de produits et marchandises, travaux, étude	-	-
Produits des activités annexes	52 642	49 393
Subventions d'exploitation	24 888	30 184
Reprises sur provisions, dépréciations et transfer	9 788	5 910
Autres produits de gestion courante	18 418	13 613
TOTAL 1	915 471	824 562
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	28 773	22 180
Variation de stocks marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvision	156 657	173 307
Variation de stocks matières premières	-349	-212
Autres charges externes	172 276	176 633
Impôts, taxes et versements assimilés	6 050	7 485
Salaires et traitements	183 989	193 210
Charges sociales	78 207	81 769
Dotations aux amortissements des immobilisations	221 936	206 800
Dotations aux dépréciations des immobilisations	-	-
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	3 169	2 829
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges de gestion courante	0	1
TOTAL 2	850 709	864 000
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	64 762	-39 438
Remboursement des frais sur opérations faites en c	-	-
Quote-part des frais sur opérations faites en comm	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
De valeurs mobilières et créances de l'actif immob	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	4 458	6 183
Reprises sur provisions, dépréciations et transfer	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières d	-	-
TOTAL 5	4 458	6 183
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	-	-
Intérêts et charges assimilées	3 785	5 273
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	-	-
TOTAL 6	3 785	5 273
RESULTAT FINANCIER (5-6)	673	910
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	65 435	-38 528
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prod. Except. sur opérations de gestion	4 401	369
Prod. Except. sur opérations en capital	190	-
Reprises sur provisions et dépréciations et transf	-	-
TOTAL 7	4 590	369
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Ch. Except. sur opérations de gestion	4 409	11 085
Ch. Except. sur opérations en capital	169	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	-	-
TOTAL 8	4 578	11 085
RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	12	-10 715
Impôt sur les sociétés des personnes morales non l	-	-
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)	924 520	831 115
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9)	859 072	880 358
EXCEDENT OU DEFICIT	65 448	-49 243
EV —EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN N		
--Emplois des contributions reçues--		
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et services	101 414	98 461
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	101 414	98 461
--Contributions reçues--		
Bénévolat	-	-
Prestations en nature	101 414	98 461
Dons en nature	-	-
TOTAL	101 414	98 461

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1- Les principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable des établissements privés (PCG 99).

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 2014-03 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations et des règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs, à leur amortissement et à leur dépréciation.

La décomposition des actifs à l'origine a été pratiquée selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC N°2003-E. Les différents composants ont été identifiés et ayant recours à des éléments sectoriels selon la méthodologie préconisée.

La méthode utilisée pour le retraitement des amortissements est celle de la méthode prospective. Ces principes résultent des préconisations de la FNOGEC.

Les terrains et les bâtiments sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles de l'association malgré que tous les actes juridiques semblent actuellement au nom de la Fondation de la Providence, 7, rue Cardinal Richard 44322 NANTES. L'absence de contrat formalisé de type commodat ne nous permet pas d'utiliser l'écriture préconisée par le plan comptable des associations, à savoir à l'actif en « immobilisations grevées de droit » et au passif en « droits des propriétaires » pour la valeur des investissements et, de plus, l'obligation faite à l'association de renouveler à terme les biens financés par l'organisme gestionnaire impose en effet de constater une dotation aux amortissements qui sera imputée tant sur les financeurs que sur les familles alors que l'amortissement des biens en commodat ne transite pas par le résultat de la structure, le bien étant censé être financé par la structure qui en réclame la propriété.

Les actifs immobilisés correspondent aux investissements réalisés par l'association, déduction faite des cessions qui ont pu être réalisées par la Fondation de la Providence et dont nous avons eu connaissance.

2- Faits significatifs de l'exercice

Cette année a été marquée par l'ouverture de la filière Bac Pro Technicien Conseil Vente. Le nombre d'élèves a donc augmenté significativement, soit 22 élèves.

Le personnel au sein de l'établissement s'est également accru. Nous avons accueilli en ce début d'année scolaire :

- Mme MOIROUX Amélie, enseignante de droit privé en génie alimentaire.
- M. GRANDIERE Laurent, enseignant en vente de droit public
- M. LANDRON Dominique, enseignant en vente de droit public
- M. COLLIN Florian qui était enseignant EPS de droit privé en 2017/2018 a été contractualisé en CDD en 2018/2019.
- Mme CARCAUD Emilie, auxiliaire de vie scolaire qui accompagnait un élève en situation d'handicap.

Nous noterons la mutation au 31/08/2019 de Mme Nathalie MARY, enseignante de droit public en ESF, vers le lycée SACRE CŒUR à Nantes. Elle a été remplacée par Mme Lisa LUSTIERE.

L'association de gestion a obtenu durant cette année scolaire le permis de construire pour le projet de construction du self. Les travaux ont débuté en août 2019.

Changement de présentation :

Suite à un changement de logiciel sur l'exercice, la présentation du bilan de l'exercice N-1 présente un écart de 3674 €. Ce changement expose une meilleure présentation des autres comptes divers à l'actif et au passif du bilan. Le compte de résultat n'est pas modifié.

3- Informations relatives au bilan

3-1 Actif

3-1.1 Tableau des immobilisations

Immobilisation	Valeur brute	Acquisitions	Cessions	Virement poste	Valeur brute
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	16 014,98	2 919,60	992,53		17 942,05
Total I	16 014,98	2 919,60	992,53	-	17 942,05
Immobilisations corporelles					
Terrains	12 808,00				12 808,00
Aménagement terrain	3 012,00				3 012,00
Constructions	2 742 482,55				2 742 482,55
Instal agenc. Aménagement	568 902,76	7 174,80			576 077,56
Instal. tech., matériel, outillage	432 788,48	35 885,92	1 862,80		466 811,60
Instal. générales, ag. am. Divers	166 436,25	5 634,81			172 071,06
Matériel de transport	828,00				828,00
Mat. bureau et info., mobilier	98 051,11	13 676,76	5 768,64		105 959,23
Immobilisations en cours		129 684,23			129 684,23
Total II	4 025 309,15	192 056,52	7 631,44	-	4 209 734,23
Immobilisations financières					
Autres titres immobilisés	410,60	6,08			416,68
Créances La Providence	1 900,00				1 900,00
Total III	2 310,60	6,08	-	-	2 316,68
Total général (I+II+III)	4 043 634,73	194 982,20	8 623,97	-	4 229 992,96

3-1.2 Tableau des amortissements

Immobilisation	Amortissements début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	12 345,00	5 267,00	993,00		16 619,00
Total I	12 345,00	5 267,00	993,00	-	16 619,00
Immobilisations corporelles					
Aménagement terrain	201,00	201,00			402,00
Constructions	1 041 201,00	111 000,00			1 152 201,00
Instal agenc. Aménagement	291 041,00	40 159,00			331 200,00
Instal. tech., matériel, outillage	331 950,00	52 145,00	1 863,00		382 232,00
Instal. générales, ag. am. Divers	92 732,00	10 608,00			103 340,00
Matériel de transport	571,00	166,00			737,00
Mat. bureau et info., mobilier	89 874,00	2 559,00	5 769,00		86 664,00
Total II	1 847 369,00	216 838,00	7 632,00	-	2 056 776,00
Total général (I+II)	1 859 714,00	222 105,00	8 625,00	-	2 073 395,00

3-1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3-1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	linéaire	1 an

3-1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3-1.4.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Gros œuvre	linéaire	35 à 40 ans
Couvertures-menuiseries	linéaire	20 ans
Installations techniques	linéaire	15 ans
Agencements	linéaire	8 à 15 ans
Installations générales	linéaire	10 ans
Matériel scolaire	linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	5 ans

3-1.5 Provisions pour dépréciations

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions famille	5 074,00	3 169,00	4 397,00	3 846,00
Provision IDR	14 363,00		3 079,00	11 284,00
				-
	19 437,00	3 169,00	7 476,00	15 130,00

Provision IDR : La provision pour indemnité de départ à la retraite a été évaluée à partir d'un taux d'actualisation de 0.30%, d'un taux de progression des salaires de 1%. L'indemnité est calculée conformément à la convention collective des salariés des établissements agricoles privés. La provision est de 11 K€ (charges sociales comprises).

3-1.6 Échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	3 932	3 932	
Autres		-	
Subventions à recevoir	29 044	29 044	
Charges constatées d'avance	8 247	8 247	
TOTAL	41 223	41 223	

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

3-1.8 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 4 323 € et s'analysent comme suit :

- Produits à recevoir : 4 323 €

Indemnités Mme ALBERT : 1 458 €

Remboursement DGER AVSI : 2 865 €

- Intérêts courus à recevoir : 0 €

3-1.9 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 8 247 € et sont toutes liées à l'exploitation.

3-2 Passif

3-2.1 Fonds associatifs

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatif sans droit de reprise	982 162,00	29 696,00			1 011 858,00
Apports et subv. Renouv.	1 314 053,00	18 225,00	29 696,00		1 302 582,00
Réserves affectées	386 693,00			- 49 244,00	337 449,00
Résultat exercice	- 49 244,00	65 448,00		49 244,00	65 448,00
Subventions amortiss. (brutes)	53 967,00	23 660,00	3 931,00		73 696,00
Amort subvention	- 22 560,00	3 931,00	17 891,00		- 36 520,00
	2 665 071,00	140 960,00	51 518,00	-	2 754 513,00

3-2.2 Emprunts

Date octroi	Taux	Date de fin	Renégociation	Taux	
01/09/2011	3,59%	05/08/2021	05/05/2015	2,69%	05/06/2021
26/06/2017	0,59%	05/03/2022			

Capital initialement emprunté	Capital remboursé en cours	Capital restant à rembourser	Dont à 1 an	Dont 2 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
400 000	315 109	84 891	45 786	39 105	-
250 000	116 088	133 912	51 595	82 317	-
650 000	431 197	218 803	97 381	121 422	-

Garantie : cautionnement de la Fondation de la Providence

3-2.3 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	219 027	97 381	121 646	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 168	69 168		
Dettes fiscales et sociales	10 075	10 075		
Autres dettes	9 805	9 805		
Produits constatés d'avance	2 080	2 080		
Total	310 155	188 509	121 646	-

3-2.4 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 août 2019 concernent les subventions de fonctionnement pour 2 080 €.

4- Informations relatives au compte de résultat

4-1 Tableau des ressources

Ressources	2017/2018	Taux (en % du total des ressources)
Subventions	634 553,00 €	72%
Produits issus de la scolarité	200 091,00 €	23%
Activités annexes	52 642,00 €	6%
Total	887 286,00 €	100%

4-2 Les honoraires de notre cabinet de commissariat aux comptes : STREGO s'élèvent à 5 520 € pour l'exercice 2018/2019.

5- Autres informations

5-1 Les Effectifs salariés

Effectif moyen non compris le personnel enseignant rémunéré par l'Etat :

Direction :	1
Personnel administratif :	3
Autres salariés :	7
Total :	<u>11</u>

5-2 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2018/2019, les cadres dirigeants étant bénévoles.

Les 3 plus hauts cadres dirigeants sont considérés comme étant le président, le vice-président et le trésorier.

5-3 Effectifs

	Demi-pensionnaires	Externes	TOTAL
4ème DP	21	3	24
3ème DP	28	1	29
Total collège	49	4	53
1ère CAPA Services	17	4	21
Terminale CAPA Services	10	8	18
2nde Pro. S.A.P.A.T. 1	12	14	26
2nde Pro. S.A.P.A.T. 2	16	9	25
2nde Pro TCV 3	6	11	17
1ère Bac Pro SAPAT 1	21	6	27
1ère Bac Pro SAPAT 2	15	12	27
Term. Bac Pro SAPAT 1	8	16	24
Term. Bac Pro SAPAT 2	9	14	23
Total lycée	114	94	208
TOTAL	163	98	261

5-4 Loyers

En application de la nouvelle nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2016), un équivalent loyer a été comptabilisé dans les comptes au 31/08/19 pour un montant de 101 415 € dans les comptes spéciaux (861) par la contrepartie d'une prestation gratuite du propriétaire (871).

L'équivalent loyer correspond au coût économique de mise à disposition des locaux. Il a été évalué en appliquant un taux de 3% à leur valeur de reconstruction à neuf, estimée à 1 264.20 € en appliquant un coût moyen de construction de 1 302.13 € / m² à une surface de 1 947.10 m². Le taux de 4% couvre essentiellement les amortissements, les provisions pour gros entretien et le coût d'un emprunt.